REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
099_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_36-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

DEL-2026-36

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil d'administration : 14

Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12
Ne prend pas part :

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

Le/la Secrétaire de séance

Charle MERGEY

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 6 octobre 2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR L'ANNEE 2027

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération 2015- ESPCI n° 6 du conseil d'administration de la régie ESPCI du 27 mars 2015, portant adoption des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements « Universités de Recherche Paris Sciences et Lettres – PSL Research University ».

Vu la délibération n°2017 ESPCI n°1 du conseil d'administration de l'ESPCI du 16 mai 2017 portant approbation du texte relatif à l'Université Paris Sciences et Lettres ;

Vu la délibération n°2019 ESPCI n°6 du conseil d'administration de l'ESPCI du 28 juin 2019 portant adoption du projet des statuts de PSL et participation de l'ESPCI Paris à cet établissement sous la forme d'un établissement-composante (sous réserve de l'approbation du Conseil de Paris) ;

Vu le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2022-2026 signé par la Ville de Paris et l'ESPCI Paris PSL ;

Considérant que les orientations budgétaires de l'ESPCI Paris PSL pour l'exercice 2027 ont été présentées et débattues lors de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2026,

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2027.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_36-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le/la Secrétaire de séance

Charles NERGEY

La Présidente

Mélody TONOLLI

Publié le 20/10/2026